

problèmes. Le gouvernement va-t-il me dire que je ne puis présenter qu'un élément de preuve à l'appui de cela? J'ai bien l'intention de m'en tenir très strictement à la motion portant que le gouvernement actuel doit être condamné à cause de son indécision, parce qu'il n'a pas fait preuve de direction, et parce qu'il est confus et indécis. Voilà ma motion et, avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de présenter le genre de preuve qui va appuyer ce genre de motion.

On peut le faire de deux façons, si l'on veut. Le premier ministre a qualifié notre tactique de tir au hasard. J'ai peine à comprendre pourquoi il s'inquiète. On peut arriver au même résultat avec une seule balle bien placée, une balle qui atteindra la cible, je l'espère. On peut d'ailleurs se servir d'un obus renfermant pas mal de boules de plomb, et je dois dire que mon obus renferme plus d'une balle. Elles sont toutes dirigées vers la cible, et c'est une grosse cible, facile à atteindre.

Un seul élément de preuve, monsieur l'Orateur, à l'appui de cette motion générale de défiance à l'égard de la direction du gouvernement, est la façon dont le gouvernement a dirigé notre politique de défense nationale. J'invoque cet argument à l'appui de la motion qui sera présentée à la fin de ma déclaration, motion qui condamnera le gouvernement de ne pas avoir donné de direction; il est confus et indécis, non seulement en matière de défense nationale mais en maints autres domaines. Je commence par la défense nationale, car c'est un sujet qui nous préoccupe, et parce qu'il fournit la preuve la plus flagrante et la plus dramatique de la confusion, de l'hésitation et de l'indécision que nous connaissons depuis longtemps.

Il est un domaine de la défense nationale où cette direction aurait pu se manifester peut-être, où une partie de cette confusion aurait pu se dissiper, et c'est lorsqu'une décision aurait pu être prise dans le sens de l'opinion générale de la Chambre des communes, c'est-à-dire par la création d'un comité de la Chambre chargé d'étudier notre politique de défense nationale. Voilà une façon dont un gouvernement à qui il incombe de donner une direction avisée et d'obtenir l'approbation de la Chambre des communes sur cette question d'importance capitale, cette question de vie ou de mort, aurait pu faire preuve de l'autorité nécessaire, mais qu'est-il arrivé?

Au cours des ans, lorsque nous, de ce côté-ci de la Chambre, forts de l'appui des autres partis d'opposition, avons essayé de convaincre le gouvernement d'instituer un tel comité et de donner une telle impulsion, on nous a évincés à maintes reprises. Nos efforts ont

échoué. Nous espérions que si le gouvernement avait accepté notre proposition, nous aurions pu alors étudier cette question vitale dans une atmosphère dénuée d'esprit de parti; mais depuis le 20 février 1959, lorsque j'ai d'abord proposé à la Chambre l'établissement d'un tel comité, jusqu'à l'autre jour, lorsque le premier ministre a finalement rejeté ma proposition visant à la création d'un comité de la défense nationale, on a déjoué nos efforts en vue de saisir la Chambre des communes de cette question par l'intermédiaire d'un comité.

L'hon. M. Green: Puis-je poser une question au chef de l'opposition?

L'hon. M. Pearson: Bien sûr.

L'hon. M. Green: Lorsque votre parti était au pouvoir, pourquoi a-t-il refusé d'année en année d'instituer un comité de la défense nationale?

L'hon. M. Pearson: C'est une question très pertinente et je m'y attendais. La réponse comporte deux points. Premièrement, il est vrai que l'opposition d'alors, qui comprenait mon honorable ami et le premier ministre, a fait de son mieux pour obtenir l'institution d'un comité de la politique de défense. Ils ont formulé des arguments convaincants en faveur de l'institution de ce comité lors même qu'à cette époque nous étions loin de l'imbroglio qui règne actuellement dans le domaine de la défense nationale. Le gouvernement d'alors, dont je faisais partie, donnait à la Chambre beaucoup plus de renseignements que nous n'en n'ayons jamais obtenus du gouvernement actuel sur la défense nationale, encourageait la discussion la plus large et la plus approfondie des crédits du ministère de la Défense nationale, rédigeait des livres bleus sur la politique de défense; il décida donc que c'était assez et qu'il n'y aurait pas de comité de défense. L'honorable représentant s'en est offusqué. Pourquoi maintenant ne ferait-il pas droit à la requête même qu'il formulait à l'époque?

L'hon. M. Green: Le chef de l'opposition répondra peut-être à la question.

L'hon. M. Pearson: Mais mon honorable ami se souvient sans doute qu'il y a eu des comités de la défense autrefois.

L'hon. M. Green: Non.

L'hon. M. Pearson: Il y a eu des comités de défense.

L'hon. M. Fleming: Pas de la politique de défense.

L'hon. M. Pearson: Mon honorable ami se souvient sans doute que les gouvernements